

Procès-verbal de la réunion du conseil Municipal de Denney
Du 27 septembre 2022 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 12

M. le Maire ouvre la séance à 19h00, il a procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal, M. LUGAN Ludovic est désigné pour remplir cette fonction.

Présents Mrs Mmes : MORGEN Jean-Paul, Mme FERNANDEZ Dorothee, GASPARI Christelle, EHRET Christophe, LUGAN Ludovic, MAGAGNA Livio, MEY Béatrice, VUILLAUMIE Elisabeth, PERIAT Fabrice,

Absents excusés :

Mme GOCTU Aysun ayant donné procuration à M. MAGAGNA Livio,
Mme REMOND Samantha ayant donné procuration à M. EHRET Christophe,
M. CHATILLON Ludovic ayant donné procuration à M. MORGEN Jean-Paul.

Ordre du jour :

- 1) Approbation PV conseil du 29 août 2022
- 2) ONF : modification du plan d'aménagement 2010-2029
- 3) Réfection toiture mairie : demande de subvention au titre de la DETR – DSIL et du fonds d'Aides aux communes auprès du Département.
- 4) Remplacement des luminaires dans les bâtiments publics par des LED : demande de subvention au titre de la transition énergétique auprès de TE 90
- 5) TE 90 : transfert de l'exercice de la compétence IRVE (exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques...)
- 6) Département : convention Conte et Compagnies 2022
- 7) CDG 90 : contrat d'assurance couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude du personnel
- 8) DIA
- 9) Questions et informations diverses

1) Approbation PV conseil du 29 août 2022

[DELIBERATION n° 2022/09/01](#)

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 29 août 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 29 août 2022.

2) ONF : modification du plan d'aménagement 2010-2029

[DELIBERATION n° 2022/09/02](#)

M. le Maire expose : l'aménagement forestier de la forêt communale de Denney s'étend sur la période 2010-2029. La modification proposée est la conséquence de la cession de parcelles forestières à RFF en vue de la construction d'une LGV et l'échange de terrains boisés entre les communes de Denney, Frais et Fontaine. La surface de la forêt communale a été ramenée de 125.21 ha à 106.53 ha.

L'ONF propose les modifications suivantes :

- Modification du groupe de régénération en distinguant les parcelles prioritaires à régénérer en totalité d'ici 2029 de celles dont la régénération sera poursuivie après 2029.

- Basculement de la parcelle 3, actuellement classée en amélioration, dans le groupe de régénération car elle est constituée d'un peuplement d'épicéa qui, à ce jour, est sain mais risqué à court-moyen terme d'être attaqué par le scolyte.
- Ajout d'une zone en libre évolution d'une surface de 1.71 ha, dans une zone humide située parcelle 15, à la suite de l'exploitation en 2019 des frênes dépérissants (chalarose).

Le conseil municipal approuve la modification de l'aménagement de la forêt de Denney pour la période 2022-2029 présentée par l'ONF.

3) Réfection toiture mairie : demande de subvention au titre de la DETR – DSIL et du fonds d'Aides aux communes auprès du Département.

M. le Maire expose : la toiture du bâtiment communal de la mairie est très vétuste, il devient urgent d'engager des travaux de réfection. La commission travaux a validé l'opération de rénovation pour un coût estimé à 49 327.43 € TTC soit 46 236.33 HT (TVA à 20 et 5.5 %) devis de la société BEAUME.

Des aides financières peuvent être sollicitées au titre de la DETR, DSIL et du Département, sachant que la commune doit obligatoirement financer 20 % de l'opération sur fonds propres.

Le conseil municipal à l'unanimité :

Décide d'engager les travaux de réfection de la toiture pour un coût estimé 46 236.33 HT,

Décide de solliciter des aides financières au titre :

De la DETR à hauteur de 60 % de l'opération soit 27 741.80 €

[DELIBERATION n° 2022/09/03](#)

De l'aide aux communes auprès du Département à hauteur de 20 % soit 9 247.27 €

[DELIBERATION n° 2022/09/04](#)

4) Remplacement des luminaires dans les bâtiments publics par des LED : demande de subvention au titre de la transition énergétique auprès de TE 90

[DELIBERATION n° 2022/09/05](#)

M. le Maire expose : pour réduire le coût énergétique sur l'éclairage dans les bâtiments publics, il faudrait remplacer les luminaires par des LED :

- Bâtiment Mairie : coût de l'opération 1 109.40 € TTC
- CLA : coût de l'opération 2 412,00 € TTC
- Ecole : coût de l'opération 2 775.20 € TTC

Soit un total de 5 247.17 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'opération désignée ci-dessus,
- Décide de solliciter une subvention au titre du fonds « transition énergétique » auprès de TE 90 à hauteur de 80 % de l'opération soit 4 197.74 €.

Le solde de 1049.44 € représentant 20 % de l'opération reste à charge par la commune.

5) TE 90 : transfert de l'exercice de la compétence IRVE (exploitation des infrastructures de charge pour les véhicules électriques...)

[DELIBERATION n° 2022/09/06](#)

M. le Maire expose : TE 90 souhaite poursuivre un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour les communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le transfert de la compétence « IRVE » à TD 90 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend également l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

6) Département : convention Conte et Compagnies 2022

[DELIBERATION n° 2022/09/07](#)

M. le Maire expose : le département, dans le cadre du festival Conte et Compagnies, propose une représentation d'un spectacle intitulé « Le p'tit cinématographe » le 1^{er} octobre 2022 à 15 heures et 18h00 au centre de loisirs et d'animation de DENNEY. Le Département assure l'organisation de la représentation, la commune s'associe en versant la somme forfaitaire de 300 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la convention relative au spectacle « Le p'tit cinématographe » pour une représentation le 1^{er} octobre 2022 au CLA de DENNEY dans le cadre de la programmation « Conte et Compagnies »,
- Approuve la participation forfaitaire de 300 € à charge pour la commune.

7) CDG 90 : contrat d'assurance couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude du personnel

[DELIBERATION n° 2022/09/08](#)

M. le Maire expose : le CDG propose de mettre en œuvre un contrat d'assurance couvrant la prise en charge des conséquences de l'inaptitude des agents publics à exercer leurs fonctions.

Le CDG propose de passer un groupement de commandes pour le compte des employeurs publics qui l'auront mandaté, dans le but d'obtenir une solution d'assurance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Donne mandat au CDG pour mettre en œuvre un groupement de commandes d'achat de prestations d'assurance couvrant les risques induits par l'inaptitude des agents publics à leurs fonctions.

8) DIA

[DELIBERATION n° 2022/09/09](#)

M. le Maire présente 3 DIA :

- Une DIA concernant la vente d'un immeuble bâti cadastré section AD n° 7 situé 2B Avenue d'Alsace à DENNEY, d'une surface de 26 a 2 ca.
- Une DIA concernant la vente d'un immeuble bâti cadastré AD n° 8-9-11-12-13-18 6 Avenue d'Alsace, d'une surface de 70 a 76 ca.
- Une DIA concernant la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre cadastré AH n° 93, 2 rue du Fortin, d'une surface de 742 m².

Le Conseil municipal à l'unanimité,
DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces opérations.

9) Questions et informations diverses

- Spectacle Noël : proposition « voyage celtique » au tarif de 800 €.
- Gym douce : projet en cours.
- Formation des élus sur la thématique : organiser la prise de décision du CM sur la forêt, inscription en cours.
- Les luminaires rue de la Chaussée ne sont plus allumés (M. Christophe Ehret se chargera du dossier).
- Rue de la Mèche : panneaux posés – 30 km/h – Tonnage limité à 3.5 T le panneau n'est pas aux normes.
- Immatriculation du tracteur, plaque à réaliser, carte grise établie.
- Ralentisseur type dos d'âne devant l'école, réfection à quelle date ? Participation financière au département ? (pas de devis en cours),
- Demande d'un parc à chiens...
- Proposition pour la réalisation d'un sentier pédagogique pour les enfants, demande à soumettre à la commission « cadre de vie »,
- Chats : campagne de stérilisation, 21 chats dont 20 pris en charge par l'association « Brigitte Bardot ».

Mmes FERNANDEZ Dorothée et GASPARI Christelle ne vont plus pouvoir s'occuper des chatons les week-ends, il serait souhaitable de créer une association pour aider les bénévoles. Les habitants seront sollicités par flyer.

Travaux à réaliser sur l'exercice 2023 :

Passages piétons : 5 sur le RD83 et 2 Grand'Rue à repeindre en résine, prévus rue de la Baroche et rue du Vieux Moulin.

Marquage au sol à repeindre sur l'ensemble de la commune (stop, laisser passage.....)

Taxes locales :

Informations sur la taxe d'aménagement et CVAE

- Taxe d'aménagement : reversement d'une partie à l'EPCI à compter du 01/01/2022,

Décision du GB en attente,

- CVAE : le gouvernement envisage de supprimer cette taxe, aucune information sur son remplacement financier.

Eclairage public : tous les luminaires sont éteints depuis trois semaines de 23 h à 5 h.

ADLCR : le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion extraordinaire du 16/09/2022. Il précise et rectifie les erreurs commises par l'AG, notamment par rapport au rôle du liquidateur et certaines autres irrégularités commises depuis la démission des administrateurs le 20 juin 2022.

Séance levée à 22H10

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations.

Ce registre peut être consulté en mairie.

Ludovic LUGAN
Secrétaire de séance,

Jean-Paul MORGEN
Maire,